



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Première évaluation de la réforme du 1^{er} cycle
d'étude de santé**

CNIS - 21 mars 2023

SIES - Clotilde Lixi

Réforme du premier cycle des études de santé

➤ Contextualisation

- Le système français en matière de santé confronté à deux problématiques
 - Des études de santé très sélectives
 - Un manque de professionnels de santé combiné à une mauvaise répartition territoriale (déserts médicaux)

Difficultés auxquelles s'ajoute une « perte » de temps de nombreux étudiants qui ne réussissent pas le concours d'entrée en 2^{ème} année après 2 ans en 1^{ère} année.

- Mise en application de la réforme : rentrée 2020

➤ Les principaux objectifs de la réforme

- Favoriser la réussite avec une logique de progression
- Diversifier les profils (scolaires et sociales) des étudiants dans les formations de santé
- Démocratiser les études de santé en diversifiant les voies d'accès

Réforme du premier cycle des études de santé

➤ Les principaux changements de la réforme

- Suppression du *numerus clausus* au profit du *numerus apertus*
- Suppression de la PACES, au profit de deux parcours : PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) et L.AS (Licence Accès Santé)
- Plus de redoublement de la 1^{ère} année, quel que soit le parcours, ni de passage de PASS en 1^{ère} année de L.AS et inversement
- Validation de 60 ECTS pour pouvoir se présenter au concours, quel que soit le parcours
- Possibilité de présenter seulement 2 fois le concours
- ✓ PASS (Parcours Accès Spécifique Santé)
 - Choix d'une discipline mineure qui permettra, en cas d'échec au concours, de poursuivre en 2^{ème} année en L.AS ou en licence de cette discipline mineure, si l'étudiant a acquis 60 ECTS
- ✓ L.AS (Licence Accès Santé)
 - Choix d'une discipline majeure hors santé et d'une mineure santé, qui permettra, en cas d'échec au concours, de poursuivre en 2^{ème} année en L.AS ou en licence de cette discipline mineure, si l'étudiant a acquis 60 ECTS.

Un premier effet immédiat : la baisse du nombre d'étudiants en 1^{ère} année

Entre les rentrées 2020 et 2021

- - 15 % d'étudiants, alors que les redoublants représentaient ¼ des inscrits de 1^{ère} année
- Augmentation de 12 points de la part des étudiants en L.AS : 42 % à la rentrée 2021
 - Augmentation des effectifs de 1^{ère} année de L.AS : +16 % , alors que ceux de PASS diminuent (-3%)

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Ensemble	57 100	55 300	55 300	47 000	-15,0%
PACES			14 200		
PASS + L.AS			41 100	47 000	14,4%
PASS			28 200	27 200	-3,5%
L.AS			12 900	19 800	53,5%
<i>En L.AS 1</i>			12 900	15 000	16,3%
<i>En L.AS 2</i>				4 800	

Source : MESR-SIES, Système d'information SISE

Méthodologie

Création de cohortes de bacheliers inscrits en 1^{ère} année de santé la rentrée suivant l'obtention du baccalauréat (2018, 2019 et 2020)

➤ Voir où il sont inscrits à la rentrée suivante

Appariement sur INE des néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année du premier cycle des études de santé à la rentrée N

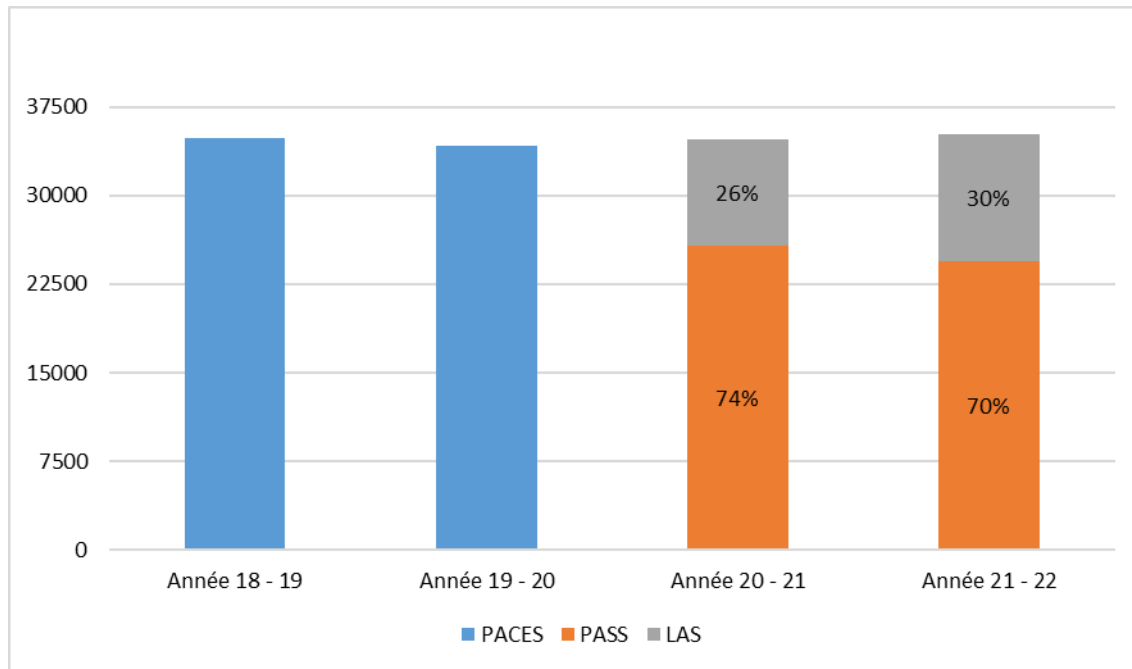
- avec **l'ensemble des fichiers individuels des inscriptions de la rentrée N+1**, soit 8 fichiers d'inscriptions individuelles (7 fichiers SISE et fichier des formations du supérieur en lycée)
- avec **le fichier des résultats du baccalauréat** (OCEAN) pour enrichir de la mention au baccalauréat (96%)
- avec **le fichier des boursiers** (AGLAE) pour enrichir de cette information

Stabilité du nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de santé

Environ 35 000 néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année du premier cycle de santé depuis 2018 (PACES ou PASS et L.AS)

A la rentrée 2021,

- effectif en légère progression (+1 %), malgré la baisse de 3 % des bacheliers généraux
- augmentation de la part des L.AS

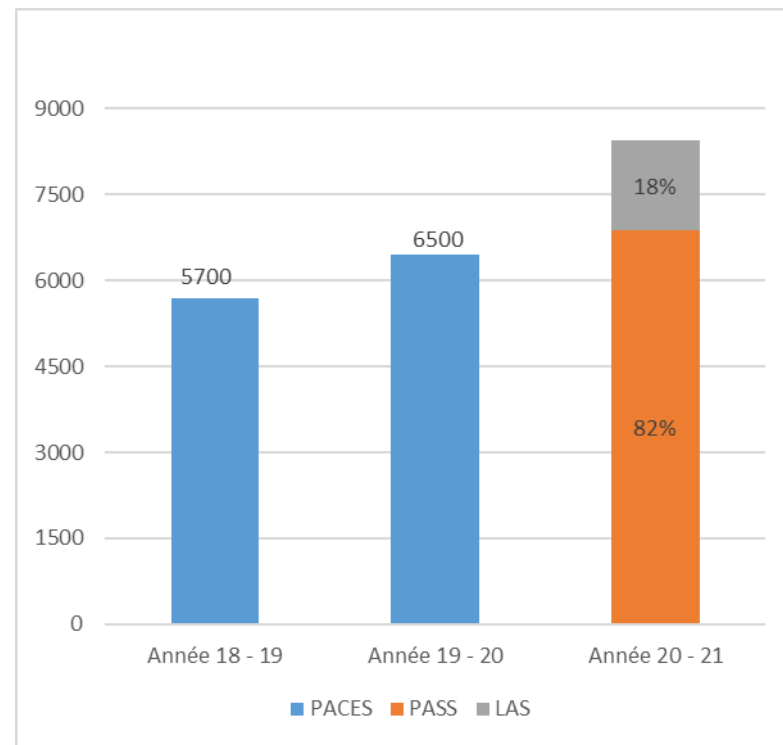


Augmentation du nombre d'admis en un an en MMOPK

A la rentrée 2021, **8 400 des néo-bacheliers 2020** sont inscrits dans une 2^{ème} année de santé (médecine-maïeutique-odontologie-pharmacie-kiné – MMOPK)

Effectif en progression de 30 % en un an
(mise en place du numerus apertus)

82 % des admis viennent de PASS



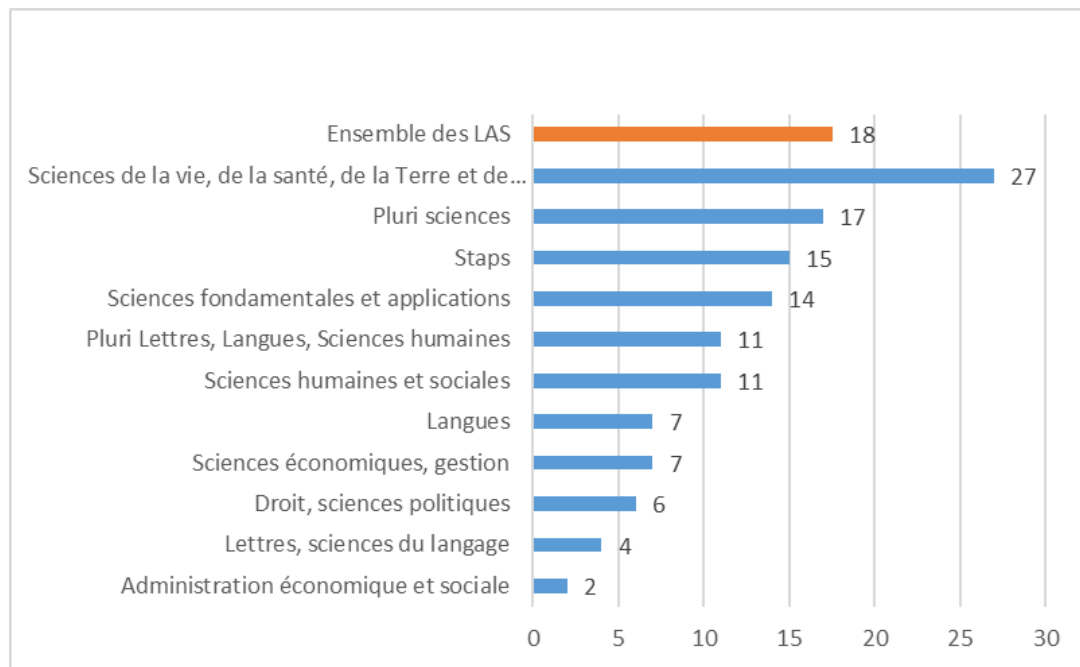
Une meilleure « réussite » en santé

		2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021		
		PACES	PACES	PASS	LAS	Ensemble
Admis en étude de santé en un an	Médecine	11	12	19	11	17
	Maïeutique	1	1	1	1	1
	Odontologie	1	2	2	1	2
	Pharmacie	2	3	5	3	4
	Kinésithérapie	1	1	1	2	1
	Total admis	16	19	28	18	25
Total non admis après un an		84	81	72	82	75

- Progression de 6 points du taux de passage de la 2^{ème} année de santé : 25 % pour les néo-bacheliers 2020 contre 19 % pour ceux de 2019
- Réussite en PASS plus élevée de 10 points que celle en L.AS : 28 % en PASS et 18 % en L.AS

Toutes choses égales par ailleurs, les LAS ont un peu plus de chance de réussite que les PASS : 33,6 % contre 32,1 %

Une réussite très différenciée selon la majeure suivie en L.AS



- 27 % des étudiants en L.AS « SVT » sont admis en deuxième année
- 6 % des étudiants en L.AS « Droit, Sciences Politiques » sont admis en deuxième année
- Sciences : 58 % des inscrits, 77 % des admis
- Droit, Sciences politiques : 11 % des inscrits, 4 % des admis

Le devenir des néo-bacheliers non admis après un an d'études de santé

Rentrée	2018	2019	2020		
	PACES	PACES	PASS	L.AS	Ensemble
Total non admis en MMOPK après un an	84	81	72	82	75
<i>dont inscrits en PACES ou PASS</i>	40	36	1	1	1
<i>dont inscrits en L.AS1</i>	-	5	4	6	4
<i>dont inscrits en L.AS2</i>	-	0	9	11	10
<i>dont inscrits en L2, hors L.AS</i>	2	2	5	19	9
<i>dont réorientation en L1, hors L.AS</i>	21	16	24	19	23
<i>dont réorientation en IFSI</i>	2	5	6	5	5
<i>dont réorientation dans autres formations</i>	6	5	7	4	6
<i>dont non recensé l'année n+1</i>	13	12	16	17	17

- Avant la réforme, près de 40 % de néo-bacheliers non admis en MMOPK étaient à nouveau inscrits en PACES. Après la réforme, 10 % des néo-bacheliers non admis en MMOPK sont inscrits en 2^{ème} année de L.AS et pourront retenter leur chance sans perdre une année
- Des ré-orientations après une 1^{ère} année plus fréquentes : 40 % des néo-bacheliers 2019 entrés en PACES ne sont plus inscrits dans une formation donnant accès à MMOPK, Ce taux est de 60 % pour les néo-bacheliers 2020 entrés en PASS ou L.AS. 9 % sont inscrits en 2^{ème} année (hors L.AS)

La réforme n'a pas encore modifié le profil des admis en 2^{ème} année de santé,

		Néo-bacheliers de la rentrée n inscrits en 1 ^{ère} année					Néo-bacheliers de la rentrée N admis en MMOPK à la session N+1				
		2018	2019	2020			2018	2019	2020		
		PACES	PACES	PASS	LAS	Ensemble	PACES	PACES	PASS	LAS	Ensemble
Bac	Bac Général	95	96	97	92	96	100	100	100	99	100
	Bac scientifique	93	92	95	81	92	100	100	100	97	99
	Avec mention	68	64	85	73	82	96	95	97	95	97
PCS	Agriculteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Artis., commerçants	8	7	7	7	7	6	5	5	5	5
	Cadres et prof. sup.	47	48	51	42	48	65	67	69	62	67
	Prof. intermédiaires	17	17	16	19	17	15	14	14	17	14
	Employés	15	15	13	17	14	8	8	8	10	8
	Ouvriers	6	6	6	7	6	2	2	2	3	2
	Inactifs - Retraités	5	5	5	6	5	2	2	2	1	2
	NR	2	1	1	2	1	1	0	0	1	1
Boursiers	40	41	40	45	41	27	25	24	29	25	

Surreprésentation des néo-bacheliers

- issus de classes sociales favorisées,
- avec une mention au baccalauréat
- et avec des profils scientifiques

Plus de diversité en L.AS, qu'on retrouve plus parmi les candidats que parmi les admis

A noter : une part de boursiers plus élevée dans les admis de L.AS

Une analyse à poursuivre

- Le niveau scolaire, la série du baccalauréat et la classe sociale des parents restent les principaux déterminants de l'admission **en 1 an** en MMOPK

- A l'avenir, il faudra suivre :
 - L'intégration en MMOPK au bout de 2 ou 3 ans des néo-bacheliers qui ont poursuivi en L.AS
 - Le devenir de ceux qui n'ont pas poursuivi en L.AS
 - L'origine et le profil des étudiants qui intègrent une filière de santé

Merci de votre attention